

## Commune D'ETALLE

### Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

**Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 26 avril 2018 à 20 H 00 à Etalle - Salle du conseil communal - Rue du Moulin n° 15**

La Directrice Générale



Dourte A.-M.



Le 18 avril 2018

Le Bourgmestre,



Thiry H.

### ORDRE DU JOUR

#### Séance publique

1. Adoption programme Clé 2018 - 2023
2. Désignation Fonctionnaire Planu et responsable communal de la communication de crise
3. Adoption règlement d'accès à la zone de remblai au lieu-dit "Ferjanwé
4. Démolition et reconstruction d'un réfectoire d'école à Villers-sur-Semois - Approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché (adaptations administratives)
5. Club des Jeunes de Sainte Marie sur Semois - Approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché
6. SPRL Toitures Christian / Commune d'Etalle - Convention transactionnelle
7. Convention de mise à disposition établie entre la RW et la Commune d'Etalle en vue de porter création de la Réserve Naturelle domaniale à Vance (Fange de Vance et Fontaine des Malades)
8. Royale Union Sportive Stabuloise / Commune d'Etalle – Convention
9. Achat terrains à Vance – lieux-dits « Sous le Moulin » et « A la Brulotte »
10. Subsidés de fonctionnement aux associations – Exercice 2018
11. Ordonnances de police – Ratification
12. AIVE – Assemblée générale secteur valorisation et propreté – 17 mai 2018
13. Approbation procès-verbal séance du 15 mars 2018

#### Séance à huis-clos

14. Ratification désignation personnel enseignant